

## Le Lycée Charlemagne et la Maison professe des Jésuites de la rue Saint-Antoine.

**Numéro d'inventaire** : 1979.33849

**Auteur(s)** : A. Callet

**Type de document** : article

**Période de création** : 4e quart 19e siècle

**Date de création** : 1899 (restituée)

**Description** : 1 feuille.

**Mesures** : hauteur : 303 mm ; largeur : 234 mm

**Mots-clés** : Monographies / Enseignement post-élémentaire et secondaire général

**Filière** : Lycée et collège classique et moderne

**Niveau** : Post-élémentaire

**Nom de la commune** : Paris

**Nom du département** : Paris

**Autres descriptions** : Langue : Français

Nombre de pages : 1

ill.

**Lieux** : Paris, Paris

public que de la thériaque composée selon les prescriptions rigoureuses du Codex. Dans les départements du Nord, où les ouvrières de fabriques sont obligées de laisser à la maison des enfants au berceau, elles leur font prendre de la thériaque avant de se rendre à leur travail. Or, cette pseudo-thériaque rappelle trop par sa composition les saucisses à la mie de pain que les charcutiers de Paris confectionnent sous le nom de *chipolata*.

En présence des progrès croissants de la sophistication des substances médicamenteuses, et vu les difficultés de préparation de la thériaque, l'autorité civile pourrait, dans l'intérêt des malades, charger l'Académie de médecine de présider à la fabrication annuelle de l'électuaire d'Andromaque.

Le jour de l'an, ou le jour de l'équinoxe d'automne, anniversaire de la fondation de la République française, le doyen de la Faculté de médecine, précédé de ses massiers et suivi des professeurs et agrégés se rendrait dans le grand amphithéâtre de l'École de Médecine, et, après les discours et fanfares d'usage, procéderait *ex-cathedra* à la préparation de la thériaque sous les yeux ébaubis de tout un peuple d'étudiants.

C'est un spectacle qui en vaudrait bien d'autres.

EDOUARD DIAZ.



## LE LYCÉE CHARLEMAGNE

ET LA MAISON PROFESSE DES JÉSUITES  
DE LA RUE SAINT-ANTOINE

Le seul grand bâtiment universitaire qui ait un passé dans l'histoire de Paris, est, sur la rive droite, avec le *Lycée Condorcet*, le *Lycée Charlemagne* qui, dans toute la première moitié de ce siècle, eut une destinée si brillante.

Au XI<sup>e</sup> siècle s'élevait, sur son emplacement, le rempart de Philippe-Auguste, qui fut bientôt rendu inutile par l'accroissement prodigieusement rapide des faubourgs. De superbes hôtels furent construits. L'un dont nous voyons encore, dans le passage Charlemagne, les restes fort beaux, une tour élégante comprenant un escalier à vis et de gracieuses constructions du temps de la Renaissance, c'est l'ancien *Hôtel de Graville*, connu alors sous le nom de *l'Hôtel du Porc Epic*, dont Charles V fit présent à son prévôt, Hugues Aubriot, « pour qu'il fût plus près de l'Hôtel Saint-Paul ». Aubriot mourut en disgrâce et ses biens furent confisqués. En 1772, l'hôtel et ses dépendances appartenaient aux héritiers de Jean de Montaigu, surintendant des Finances. Un autre hôtel contigu, séparé seulement par la muraille de l'Hôtel de Graville, appartenait aux La Rochepot, une branche des Montmorency.

Après la mort de Henry II, tué au Carrousel de la rue Saint-Antoine, Catherine de Médicis fit démolir le Palais des Tournelles et alla habiter les Tuileries. La Cour la suivit, et Madeleine de Savoie, veuve de Anne de Montmorency, vendit pour 16.000 livres l'hôtel de La Rochepot au cardinal de Bourbon, qui voulait y établir la Maison professe des Jésuites, qui

le récompensèrent en le faisant élire par la Ligue roi de France sous le nom de Charles X.

L'hôtel de La Rochepot, dont ils avaient fait leur *Maison professe*, devint le foyer de toutes les intrigues et le hurloir d'où partirent toutes leurs déclarations furieuses contre le roi. Les Seize y tièrent leurs assemblées. Les Jésuites ne furent point inquiétés à la rentrée d'Henri IV mais à la suite de l'attentat du P. Chatel, ils furent expulsés de France. Leur Maison professe fut donnée aux *Hyéronymites*, qui y restèrent peu de temps, les Jésuites ayant obtenu à rentrer en possession de leurs biens.

Sous Louis XIII, très protégés par Richelieu, ils élargirent considérablement leur domaine; sur le jardin de l'hôtel de Montmorency, ils construisirent les bâtiments où sont les classes du Lycée Charlemagne, et qui régnaient sur les trois côtés de la grande cour, dans l'une des tours de l'enceinte, ils placèrent le grand esca-



L'Hôtel des Prévôts.

lier. Ils firent aussi construire l'église Saint-Louis, dont la façade est d'un goût si déplorable.

La bibliothèque occupait le second étage, au nord de la grande cour : cette magnifique galerie sert de salle de dessin et de banquet pour la Saint-Charlemagne. Dans cette maison professe vinrent se retirer une foule d'hommes distingués : le Père Lachaize, Lingender, Bourdaloue, Huet, Tournemine, Daniel, Menestrier, Bonhours, Petau, André.

Après la banqueroute Lavallette, ils furent bannis par le Parlement, et leurs biens furent mis sous séquestre pour payer leurs créanciers.

La maison resta vide cinq années, elle fut donnée aux Ginovéfains qui y vécurent paisibles jusqu'en 1790, époque où ils se dispersèrent. Dans l'ancienne maison, on entassa alors plus d'un million de volumes provenant des couvents supprimés.

Sur le rapport de Daunou, la Convention vota l'établissement de trois écoles centrales à Paris, dont une à la Maison professe de la rue Saint-Antoine. Les premiers professeurs furent *Saint-Ange*, le traducteur d'Ovide, *Valmant de Bomare*, naturaliste distingué, l'historien *d'Inay*, *Lakanal*, qui fit tant pour l'instruction publique, et mourut membre de l'Académie des Sciences morales et politiques.

En 1802, l'École Centrale de la rue Saint-Antoine devint le Lycée Charlemagne. Les exigences du local obligèrent à ne prendre provisoirement que des externes; ce provisoire dura encore. Le nouveau lycée était placé sous le patronage « du vieil emperor à la barbe florée », à qui une fausse tradition attribue la fondation de l'Université. *Guérout* en fut nommé proviseur.

En 1808, le lycée remporta son premier prix d'honneur avec l'élève *Glandaz*, en 1810, ce fut *Victor Cousin*. En 1812, un décret daté de Moscou, comme celui de la Comédie, ordonna l'agrandissement du lycée. *Michel* y étudia sous *Villemain* et *Leclerc*. Parmi les élèves qui arrivèrent à une certaine notoriété, on peut citer *Arvers*, *Bonnardot*, *Colinamp*, *Rendu*, *Saint-René Tallandier*, *Auguste Maquet*, *Théophile Gautier*, *P. Meurice*, *Saint-Agnan Cholier*, *Félicien Mallefille*, *Ed. Thierry*, *Got*, *Sainte-Beuve*, *Cortambert*, *Pierre Petit*, *Ed. About*, *Buffet*, *G. Doré*, *Joanne*, *Jurien de la Gravière*, *L. Ulbach*, *F. Sarcey*, *A. Vacquerie*, *Charles* et *François Hugo*, *Maxime Ducamp*, *Laurent Pichat*, *Cavaignac*. Le lycée fut au milieu de ce siècle le plus remarquable de Paris; au Concours général, en quinze ans, il remporta seize prix d'honneur. Le lycée, qui n'admettait pas d'internes, était entouré d'institutions particulières qui, toutes, ont disparu, mais qui contribuèrent à l'éclat de son enseignement, à sa prospérité et à ses succès. Les plus remarquables étaient les institutions *Massin*, *Jauffret*, *Bourdon*, *Favart*, *Verdot*, qui s'étaient installés dans les plus beaux hôtels du Marais, les hôtels *Le Peletier*, *Saint-Fargeau*, de *Fourcy*, de *Lionne*, *Sully*, *Flesselles*, *Carnavalet*.

A. CALLET.



## UN GIBRALTAR FRANÇAIS

(Suite.)

### II

Quand on étudie le relief du sol entre le versant méditerranéen et celui de l'Océan, on remarque, au-dessus du bassin de la Garonne, dans le partage qui sépare les plaines de Villefranche-de-Lauraguais de celles de Castelnaudary et du Razès, un massif montagneux qui va se ramifiant vers le Nord en un épanouissement puissant : ce sont les premières Cévennes, les Montagnes Noires, dont la souche va, par les Corbières, se rattacher à la partie orientale des Pyrénées. Population laborieuse et sévère, comme son histoire, comme son sol; eaux abondantes, jaillissant dans le creux des ravins ou perdues çà et là dans le fouillis sauvage des buissons et des rocs veloutés de mousses parfumées. En bas, à perte de vue, coupant l'ondulation vermeille des blés, des saulaies frissonnantes, des maïs droits et superbes, la verdure chatoyante des vignes, terres fortunées, une immensité fertile.

Une dépression, au-dessus d'Avignonnet, infléchit la dorsale. C'est le col de la Nau-rourse : 207 mètres d'altitude. Là passera le canal, en tranchée de 40 mètres de profondeur, par un bief supérieur ou de partage, de 33.480 mètres de long. Donc, pour ra-

1899

rien modifié aux lois de brevet; c'est cette lacune qu'il convient de combler (1).

(A suivre.)

E. NICOLE.

## LA THÉRIAQUE

« Ce qui caractérisera la médecine dans l'avenir, écrivaient, il y aura bientôt quarante ans, Trousseau et Pidoux, sera la restauration de plus en plus grande de la nature, la désessentialisation progressive des maladies aussi bien dans la clinique que dans les doctrines, et, comme conséquence, la ruine de nos systèmes de nosologie, et le discrédit croissant des médicaments spécifiques. »

L'avenir n'a, malheureusement, réalisé qu'une partie des prédictions des illustres auteurs du traité de thérapeutique.

A l'heure actuelle, les médecins ne considèrent plus, il est vrai, la maladie comme un être distinct de l'organisme, une entité morbide, mais ils ne la traitent pas moins par des spécifiques aussitôt abandonnés qu'essayés. Chaque jour, un poison minéral ou végétal, un sérum, une spécialité ou une torture physique viennent grossir l'effroyable liste des ressources d'une thérapeutique élective et hasardeuse qui a oublié que « le médicament n'est rien et que la médication est tout. »

Quelques médecins, demeurés fidèles au physiologisme de Broussais, et regardant, à la suite de ce grand novateur, la maladie comme un accident, une simple perturbation physiologique, réduiraient volontiers la matière médicale à l'hygiénisme pur. Mais l'ignorance et la peur n'entendent pas tomber sous la coupe d'un médecin sceptique. Si ce dernier n'a pas les moyens de nourrir son pyrronisme médical et veut conserver sa clientèle, il faut qu'il formule sans repos ni trêve, gorge ou imbibe le malade de toniques, de désobstruants, d'antiscorbutiques, d'excitants, de névroséniques, d'anesthésiques, qu'il le traite par l'électricité, le magnétisme, l'air, l'eau, le feu, la corde et le bistouri, jusqu'à ce que le patient martyrisé et transsudant le poison meure ravi de la science et du dévouement de son tourmenteur.

Depuis quelque temps, de bons esprits, éccourés par unepolypharmacie et trop indigeste, souvent dangereuse, semblent vouloir revenir aux méthodes thérapeutiques appliquées, jadis, avec succès par les Laennec, les Bretonneau, les Trousseau et les Gubler. Ainsi, il y a quelques mois, M. le Dr Albert Robin a préconisé l'emploi des vésicatoires

1. Ont adhéré à la conférence les puissances suivantes: Belgique, Brésil, Equateur (Rép. de l'Espagne, France, Grande-Bretagne, Guatemala, Italie, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Saint-Domingue (Rép.), Salvador (Rép.), Serbie, Suède, Suisse, Tunisie.

En ce qui concerne les brevets, on a accordé, dans chaque nation, un droit de priorité de six mois aux brevetés d'une nation adhérente, et la faculté d'introduction par le breveté, dans le pays où le brevet a été délivré, d'objets fabriqués dans un centre quelconque des États adhérents.

et des vomitifs et la pratique de la saignée.

Puisque d'éminents médecins se décident à remettre en honneur des moyens thérapeutiques qui ont guéri, dans le temps, et pourraient bien, aujourd'hui, ne tuer personne, nous nous permettrons de signaler à leur bienveillante attention cette infortunée thériaque qui, après dix-huit siècles d'une gloire universelle est brusquement tombée dans le plus fâcheux discrédit.

C'est à Mithridate Eupator IV, roi de Pont, que l'on doit, paraît-il, l'invention de la thériaque, d'abord connue sous le nom de *mithridal*. Craignant d'être empoisonné par les Romains avec lesquels il fut toute sa vie en guerre, il habitua son corps aux poisons, et, après avoir expérimenté divers antidotes, composa un électuaire dans lequel il entraînait cinquante-quatre substances et que les anciens regardaient comme un merveilleux alexipharmaque ou chasse-poison, et un infaillible spécifique contre le venin des serpents et la morsure des bêtes sauvages.

Après la mort de ce prince, Pompée découvrit la recette du *mithridal* dans ses papiers et la fit traduire par Lœnus. Un siècle plus tard, la vogue de cet antidote fut effacée par celle de la thériaque, inventée par Andromaque, médecin de Néron, « homme docte et éloquent » au témoignage de Galien.

Les apothicaires vénitiens gardèrent longtemps le monopole de la fabrication de cette drogue mystérieuse et composite, à laquelle savants et ignorants attribuaient les plus extraordinaires vertus médicales. En France, où l'on ne connut la formule de cet électuaire que vers la fin du xv<sup>e</sup> siècle, c'est le doyen de la Faculté de médecine de Paris qui, chaque année, en séance solennelle, préparait la thériaque nécessaire à la consommation de la capitale.

La formule d'Andromaque a subi de nombreuses modifications, et la thériaque officinale, dont la composition est inscrite au Codex ne renferme guère plus de cent substances, parmi lesquelles nous citerons l'opium à la dose de 0,05 par 4 grammes de thériaque, et en proportions diverses, du suc de réglisse, des racines de gingembre, d'iris de Florence et de valériane, de la cannelle de Ceylan, des feuilles sèches de laurier, des sommités de scordium, de marube blanc, de millepertuis et de petite centaurée, des pétales de roses rouges, du safran, du benjoin, de la myrrhe, du bitume de Judée, de la gomme arabique, du castoréum, du poivre, de l'anis, du fenouil, du sulfate de fer, de la... mie de pain et des vipères sèches (*ad libitum*).

Voici la recette de cet électuaire:

Pilez les substances sus-désignées et passez au tamis de manière à obtenir une poudre fine ou poudre thériacale en laissant le moins de résidu possible.

Liquéfiez 50 parties de térébenthine de Chio à une chaleur douce en y ajoutant une portion de la poudre thériacale. D'autre part, faites fondre 3.500 parties de miel et versez le chaud dans la première bassine. Délayez, et ajoutez ce qui reste des 1.000 parties de poudre thériacale, et par petites quantités 250 parties de vin de Malaga.

Quand le mélange est réduit en pâte homogène et molle, versez dans un pot de

faïence. Au bout de quelques mois, retirez, broyez dans un mortier pour bien la diviser, puis renfermez-la de nouveau.

Avec le temps, des réactions inconnues s'accroissent au sein de cette étrange drogue; elle fermente, devient noire, mais ne perd pas sensiblement de ses propriétés.

Cette préparation, aujourd'hui oubliée ou ridiculisée, n'en jouit pas moins de réelles propriétés thérapeutiques et produit des effets que l'opium seul ne peut donner. « Les médecins l'attaqueront tant qu'ils voudront, a dit l'illustre Bordeu; ils prouveront qu'elle n'a pas le sens commun, suivant les règles de la bonne pharmacie; mais le langage de tous les siècles est plus fort que les plus belles dissertations. Andromaque fit un chef d'œuvre nécessaire à l'espèce humaine et non moins utile aux animaux, lorsqu'il imagina ou ramassa les matériaux de la thériaque. »

Cette préparation donne d'excellents résultats dans les fièvres de mauvaise nature, dans les varioles confluentes, la rougeole, lorsque l'éruption s'affaïsse et que de graves désordres surviennent, soit du côté de la tête, soit du côté de la poitrine. La thériaque est préférée à l'opium dans le traitement des gastralgies et des entéralgies, liées surtout à l'état de chlorose; elle fait mieux tolérer les médicaments ferrugineux et complète une guérison que le fer seul n'eût pu obtenir. Dans tous ces cas, on l'administre associée au fer à la dose de 1 à 2 grammes par jour, et seule en un bol de 1 gramme, une ou deux fois par jour, et notamment le matin à jeun et le soir, au moment où le malade se couche. Lorsque les malades ne peuvent supporter la thériaque, on l'applique sur le creux épigastrique sous forme d'emplâtres contenant de 2 à 4 grammes de ce médicament.

Le diascordium, préparation analogue à la thériaque, réussit particulièrement dans la diarrhée (1 à 2 grammes par vingt-quatre heures).

Ajoutons que pendant l'épidémie cholérique qui ravagea le midi de l'Espagne en 1885, nous avons vu employer la thériaque avec succès, surtout chez les gens du bas peuple débilisés par une nourriture purement végétale et une abstinence complète des boissons spiritueuses.

En dehors de son action dans les affections spéciales dont nous venons de parler, la thériaque calme les douleurs, réveille les fonctions de l'estomac et provoque une légère excitation cérébrale et musculaire.

« J'ai vu donner de la thériaque, ajoute Bordeu, et même à très forte dose, dans toutes les incommodités, dans tous les ménages, par toutes les vieilles gens d'expérience, et j'ai vu réussir cette manœuvre dans beaucoup d'occasions où je n'aurais su quel parti prendre en suivant les indications puisées dans les principes de la théorie. »

S'il est sage de revenir à la saignée, comme le propose le Dr Albert Robin, il serait peut-être prudent de remettre à la mode l'antique thériaque aux propriétés calmantes et toniques et qui convient mieux que la phlébotomie au sang appauvri et aux nerfs malades de nos contemporains.

Au cas improbable d'un usage prochain et général de cet électuaire nous souhaiterions que les pharmaciens ne livrassent au